

 SNTRS la cgt CNRS-INRIA INSERM-IRD INED-INRETS	<h1 style="font-size: 2em; font-weight: bold; margin: 0;">En bref...</h1>
<p style="margin: 0;">SNTRS-CGT - 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33 Courrier électronique : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr - Site web : http://www.sntrs.fr</p>	

Numéro 141 du 19 octobre 2007

Après le Conseil d'Administration du CNRS du 18 octobre 2007

Ce conseil se tenait dans un contexte de très grande inquiétude des personnels. Rappelons que dans le programme de Sarkozy, le CNRS doit devenir agence de moyens, et se recentrer sur son réseau de laboratoires propres. Le ministère avait interdit par un courrier daté du 27 septembre de débattre sur le plan stratégique du CNRS ; il a retiré ce point de l'ordre du jour de ce CA et du conseil scientifique du 8 et 9 octobre, démontrant ainsi le peu de cas qu'il faisait du respect de l'autonomie de l'établissement.

Malgré les difficultés liées à la grève des services publics, nous avions estimé la situation suffisamment grave pour appeler à des rassemblements au siège du CNRS et dans les délégations. Cet appel a été compris par les personnels, puisque environ 300 personnes se sont rassemblées dans le campus de la rue Michel Ange et que de nombreux rassemblements aussi massifs se sont tenus dans les délégations.

L'ordre du jour du CA a été modifié afin de consacrer un temps suffisant au débat sur l'avenir de l'organisme. Mme Bréchignac fit entrer dans la salle du Conseil une délégation des manifestants qui a interpellé le Directeur de la recherche pour lui demander de rendre publique sa lettre, ce qu'il n'a pas fait. Mme Bréchignac a lu une déclaration dans laquelle : « il est confirmé par la ministre que les chercheurs des EPST resteront les employés de leur organisme sous la pleine autorité de leur employeur, le directeur général de l'organisme. »

V. Pécresse avait annoncé dans la presse la création d'un groupe de travail piloté par F. D'Aubert ancien ministre de la Recherche, sans présence des syndicats, sur l'avenir des UMR. Les organisations syndicales ont demandé à participer, es qualité, aux travaux de ce groupe.

Les élus des personnels ont lu la déclaration intersyndicale ci jointe, dans laquelle l'accent est fortement mis sur la nécessité de maintenir le principe même de la cotutelle du CNRS et des Universités sur les UMR.

L'importance de la mobilisation a pesé de façon décisive pour empêcher des décisions qui étaient quasiment prises. Cependant, la réponse de la Présidente ne nous rassure pas. Les problèmes restent entiers : le CNRS deviendrait une agence de moyens, la coordination nationale de la recherche lui échapperait et serait effectuée par le ministère ; il cesserait de couvrir l'ensemble du champ scientifique, le CNRS il mettrait ses personnels à disposition des universités en fonction des priorités affichées par le ministère.

C'est pourquoi le SNTRS-CGT appelle les personnels à ne pas relâcher leur pression. Il faudra aussi rapidement se mobiliser sur le budget 2008. Les crédits de base des laboratoires baisseront de 20 à 25%, il n'y a pas de créations de postes, que ce soit pour la recherche ou pour l'enseignement. Au contraire tout est mis en place pour amplifier la précarité des personnels.

Villejuif le 19 octobre 2007

Déclaration au CA du CNRS du 18/10/2007

Le CNRS a été créé il y a bientôt 70 ans pour relancer la recherche nationale. Sous l'impulsion de De Gaulle, la recherche scientifique est devenue une priorité nationale. Depuis, le CNRS a continué à marquer de son empreinte la recherche française, notamment en créant dès 1964 les laboratoires associés. De nouvelles thématiques ont été développées : sciences pour l'ingénieur et sciences de l'environnement. Il a participé à l'aménagement du territoire national, l'interdisciplinarité est devenue une réalité. Dans cet effort, il n'a pas été seul, d'autres organismes ont pris leur part et les universités sont devenues également des acteurs incontournables de la recherche française.

La crise que nous vivons en ce moment procède pour nous de présupposés idéologiques sans fondement et graves de conséquences pour la recherche française. La position et la méthode utilisée par le ministère sont inacceptables. Sur la base d'un courrier non rendu public, le débat sur le schéma stratégique est repoussé, et est remise en cause l'organisation du partenariat avec les universités. C'est la fin des UMR et l'annonce d'un transfert probable des personnels CNRS sous l'autorité des présidents d'universités.

Le CNRS et les universités ont des rôles et des responsabilités communs et complémentaires. La cotutelle des UMR doit se poursuivre. Il faut probablement débattre pour en redéfinir les contenus, mais cela ne doit en aucun cas résulter de choix autoritaires du seul pouvoir politique. Autonomie des universités et autonomie du CNRS doivent aller de pair. L'évolution nécessaire du CNRS ne doit pas être celle qui conduit à son démantèlement. Transformer le CNRS en des instituts mono disciplinaires coupés des universités serait sclérosant, le diluer brutalement dans les universités serait source de graves dysfonctionnements.

Par sa position d'organisme national, le CNRS participe à la mise en **cohérence de la recherche**, au développement de l'ensemble des champs disciplinaires, de l'interdisciplinarité et à l'émergence des nouvelles thématiques. Il contribue à la nécessaire complémentarité des recherches menées dans le pays, pour éviter les dégâts des effets de mode notamment dus aux similitudes dans les appels d'offre de l'Europe, de l'ANR ou des régions.

Les universités ont une double mission d'enseignement et de recherche. Leur ancrage territorial leur confère une responsabilité réelle face au tissu économique et social de leur région. Elles ont également la responsabilité cruciale de réussir à amener la plus large part de notre jeunesse aux niveaux de qualification nécessaires pour répondre aux enjeux actuels, en adossant l'enseignement à la recherche pour l'ensemble des cycles de formation.

La recherche française a besoin d'une organisation alliant organismes nationaux de recherche et universités responsables. Dans tous les pays développés coexistent des universités et des organismes de recherche. La réponse commune du Max Planck, du CSIC et du CNRS au livre vert de la commission européenne montre que l'existence des organismes permet de pallier le manque de masse critique de la plupart des institutions de recherche européennes.

L'affaiblissement du CNRS ne signifierait pas pour autant le renforcement des universités. Si tel était le cas, il y aurait dans le projet de budget 2008 bien plus que 6,4 millions d'euros pour la recherche universitaire. Non, il s'agit de faire du ministère le seul pilote à bord. Ce dernier fixe les objectifs scientifiques par le biais d'une ANR sous contrôle politique, il attribue les moyens humains et financiers, il évalue par le biais de l'AERES, où il procède à la totalité des nominations. Dans aucun pays développé, la science n'est sous le contrôle du politique au même niveau que ce qui se passe en France.

Le risque est considérable de priver les chercheurs comme les enseignants d'une **liberté de pensée et d'initiative** qu'ils ont dans tous les pays développés. L'Etat doit définir les grands choix. La politique scientifique doit être élaborée collectivement par les scientifiques, elle ne doit pas être l'affaire des seuls technocrates.

Nous attirons également l'attention des membres du conseil sur le risque de voir disparaître **le caractère pluridisciplinaire du CNRS**. Les bruits d'une restructuration de l'ensemble des EPST se font à nouveau insistant, notamment dans le domaine des sciences de la vie. Nous refuserons toute restructuration remettant en cause la pluridisciplinarité au CNRS.

Maintenant, le CNRS doit être confirmé comme acteur incontournable de la recherche. Il doit être capable de mettre en œuvre une stratégie scientifique. Le partenariat avec les universités doit être refondé. Ce sont les laboratoires qui sont au cœur de la recherche : ils doivent être sous tutelle conjointe du CNRS et des universités. Ils doivent être dotés de moyens, sans dépendre totalement de l'ANR. C'est pour cela que les moyens accordés dans le cadre des contrats d'établissement doivent être massivement augmentés.

L'évaluation des laboratoires et des personnes doit se faire sur le modèle du **Comité National de la recherche scientifique**, par des pairs élus et nommés. La procédure de désignation des nommés, doit associer tous les partenaires universités et EPST.

Avec l'ensemble des personnels, nous mettrons tout en œuvre pour défendre tous ensemble la liberté de recherche, refuser le dogmatisme et l'autoritarisme du ministère.